ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE LE COQLIAMONT

Eolienne	Commune	Parcelle	Propriétaire	Exploitant	Date de signature
DO01	FRANCASTEL	ZC01 17	Mancel François 20 rue des courtils fourneuil 60112 Verderel les sauqueuses	Mancel Mathieu Chemin de Guignecourt 60112 Verderel les sauqueuses	04/02/2016
DO02 et PDL	FRANCASTEL	ZC01 20	Duytsche Françoise 6 rue de Candie 75 001 Paris Duytsche Marie 30 rue d'Aumale 60 500 Chantilly Duytsche Pascal 157 boulevard de Voltaire 75 011 Paris	Lurois Alain et Véronique 6 rue de Rouen 60 360 Viefvillers Defasquelle Yannick 24 rue principale 60360 Viefvillers	25/07/2016
DO03	FRANCASTEL	ZC01 1	Lippens André et Solange 54 rue principale 60360 Viefvillers	Lippens André 54 rue principale 60360 Viefvillers	18/02/2016
DO04	DOMELIERS	Y02 157	Roose Edwige et Patrick 40 rue principale 60360 Domeliers	Roose Patrick 40 rue principale 60360 Domeliers	15/02/2016
DO05	DOMELIERS	Y02 155	Douchet Joel et Mireille 89 rue principale 60360 Domeliers	Douchet Joel et Mireille 89 rue principale 60360 Domeliers	23/02/2016
DO06	DOMELIERS	Y01 149	Debailleux Hubert 11 rue verte 60360 Rotangy	Debailleux Gilles 68 rue principale 60360 Viefvillers	15/02/2016

Je soussigné Fabien Kayser, gérant de la SEPE LE COQLIAMONT atteste sur l'honneur que la dite SEPE est bénéficiaire de toutes les « conventions de mise à disposition avec promesse synallagmatique de bail » conclues avec les propriétaires des terrains nécessaires à la réalisation du parc éolien, dont la construction sur les communes de DOMELIERS et FRANCASTEL fait l'objet d'une demande de permis de construire requise dont le dépôt est autorisé par les dites conventions.

Signature :

M. Fabien KAYSER pour la SEPE « LE COQLIAMONT »

ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE LES HAILLIS

Eolienne	Commune	Parcelle	Propriétaire	Exploitant	Date de signature
DO07 et PdL	DOMELIERS	Y01 223	Demoor Thierry et Sophie 64 rue principale 60360 Domeliers	Demoor Thierry 64 rue principale 60360 Domeliers	15/02/2016
DO08	DOMELIERS	Y01 77	Autiquet Laurence 14 rue d'Auneuil 60240 Monneville Autiquet Pierre et Thérèse Résidence Marina 62520 Le touquet Paris plage	EARL Nourtier 14 rue d'Auneil 60240 Monnville	22/02/2016
DO09	DOMELIERS	Y01 229	Martin Odile 28 avenue du château 60360 Crèvecoeur-le-Grand	Demoor Thierry 64 rue principale 60360 Domeliers	15/02/16

Je soussigné Fabien Kayser, gérant de la SEPE LES HAILLIS atteste sur l'honneur que la dite SEPE est bénéficiaire de toutes les « conventions de mise à disposition avec promesse synallagmatique de bail » conclues avec les propriétaires des terrains nécessaires à la réalisation du parc éolien, dont la construction sur la commune de DOMELIERS fait l'objet d'une demande de permis de construire requise dont le dépôt est autorisé par les dites conventions.

Signature :

M. Fabien KAYSER pour la SEPE « LES HAILLIS »

ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE LES BEAUX VOISINS

Eolienne	Commune	Parcelle	Propriétaire	Exploitant	Date de signature
CO01	CORMEILLES	AH01 36	Bytebier Jacqueline et Marcel 6 grande rue 60120 Cormeilles	Nervet Michel 14 grande rue 60120 Cormeilles	13/06/2016
CO02 et PdL	CORMEILLES	AH01 34	Lefevre Marcel 10 rue du calvaire 60120 Blancfossé	Lefevre Patrick 27 grande rue 60120 Blancfossé	10/06/16

Je soussigné Fabien Kayser, gérant de la SEPE LES BEAUX VOISINS atteste sur l'honneur que la dite SEPE est bénéficiaire de toutes les « conventions de mise à disposition avec promesse synallagmatique de bail » conclues avec les propriétaires des terrains nécessaires à la réalisation du parc éolien, dont la construction sur la commune de CORMEILLES fait l'objet d'une demande de permis de construire requise dont le dépôt est autorisé par les dites conventions.

Signature :

M. Fabien KAYSER pour la SEPE « LES BEAUX VOISINS »

ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE LA GARENNE

Eolienne	Commune	Parcelle	Propriétaire	Exploitant	Date de signature
RO01et PdL	ROTANGY	ZI01 6	Antrope Geneviève et Patrick 8 rue de Pinthe 60360 Rotangy	Antrope Patrick 8 rue de Pinthe 60360 Rotangy	28/10/2015
RO02	ROTANGY	ZK01 29	Anthierens François 14 rue de Crèvecoeur 60360 Rotangy	Anthierens François 14 rue de Crèvecoeur 60360 Rotangy	28/10/2015

Je soussigné Fabien Kayser, gérant de la SEPE LA GARENNE atteste sur l'honneur que la dite SEPE est bénéficiaire de toutes les « conventions de mise à disposition avec promesse synallagmatique de bail » conclues avec les propriétaires des terrains nécessaires à la réalisation du parc éolien, dont la construction sur la commune de ROTANGY fait l'objet d'une demande de permis de construire requise dont le dépôt est autorisé par les dites conventions.

Signature :

M. Fabien KAYSER pour la SEPE « LA GARENNE »

SEPE LA GARENNE
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet

1 place de la préfecture
60 000 Beauvais

Schiltigheim, le 07/02/2017

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Fabien KAYSER, agissant en qualité de Gérant de la SEPE LA GARENNE, dont le siège social est situé à SCHILTIGHEIM, 1 Rue de Berne, ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire figurer dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/1000 en lieu et place du même plan qui aurait dû être présenté à l'échelle règlementaire 1/200.

En effet, compte tenu des difficultés pratiques liées au format dudit plan au 1/200, et conformément à l'article R521-6 alinéa 3 du Code de l'Environnement, l'échelle d'un tel plan peut être remplacée par une échelle plus adaptée améliorant la compréhension du document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Fabien KAYSER - Gérant

SEPE LE COQLIAMONT
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet

1 place de la préfecture
60 000 Beauvais

Schiltigheim, le 07/02/2017

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Fabien KAYSER, agissant en qualité de Gérant de la SEPE LE COQLIAMONT, dont le siège social est situé à SCHILTIGHEIM, 1 Rue de Berne, ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire figurer dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/1000 en lieu et place du même plan qui aurait dû être présenté à l'échelle règlementaire 1/200.

En effet, compte tenu des difficultés pratiques liées au format dudit plan au 1/200, et conformément à l'article R521-6 alinéa 3 du Code de l'Environnement, l'échelle d'un tel plan peut être remplacée par une échelle plus adaptée améliorant la compréhension du document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Fabien KAYSER - Gérant

SEPE LES BEAUX VOISINS
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet

1 place de la préfecture
60 000 Beauvais

Schiltigheim, le 07/02/2017

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Fabien KAYSER, agissant en qualité de Gérant de la SEPE LES BEAUX VOISINS, dont le siège social est situé à SCHILTIGHEIM, 1 Rue de Berne, ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire figurer dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/1000 en lieu et place du même plan qui aurait dû être présenté à l'échelle règlementaire 1/200.

En effet, compte tenu des difficultés pratiques liées au format dudit plan au 1/200, et conformément à l'article R521-6 alinéa 3 du Code de l'Environnement, l'échelle d'un tel plan peut être remplacée par une échelle plus adaptée améliorant la compréhension du document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Fabien KAYSER - Gérant

SEPE LES HAILLIS
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet

1 place de la préfecture
60 000 Beauvais

Schiltigheim, le 07/02/2017

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Fabien KAYSER, agissant en qualité de Gérant de la SEPE LES HAILLIS, dont le siège social est situé à SCHILTIGHEIM, 1 Rue de Berne, ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire figurer dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/1000 en lieu et place du même plan qui aurait dû être présenté à l'échelle règlementaire 1/200.

En effet, compte tenu des difficultés pratiques liées au format dudit plan au 1/200, et conformément à l'article R521-6 alinéa 3 du Code de l'Environnement, l'échelle d'un tel plan peut être remplacée par une échelle plus adaptée améliorant la compréhension du document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Fabien KAYSER - Gérant

SEPE LE COQLIAMONT
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Oise

Schiltigheim, le 07/02/2017

Objet : Demande d'autorisation unique Eolien, 6 éoliennes et un poste de livraison sur les communes de FRANCASTEL et DOMELIERS

Eolienne	Commune	Section cadastrale	Parcelle	Lieu-dit	Surface de plancher des constructions projetées (m^2)	Département	Coordonnées W.G.S. 84	
							Nord	Est
DO-01	FRANCASTEL	ZC	17	LE COQLIAMONT	69,15	60	49°36'49,0"	2°08'55,2"
DO-02	FRANCASTEL	ZC	20	LE COQLIAMONT	69,15	60	49°36'59,6"	2°08'54,5"
PdL (DO-02)	FRANCASTEL	ZC	20	LE COQLIAMONT	33,60	60	49°36'59,2" "	2°08'55,8"
DO-03	FRANCASTEL	ZC	1	LE COQLIAMONT	69,15	60	49°37'08,9"	2°08'49,1"
DO-04	DOMELIERS	Y	157	LA VALLEE DE COCRIAMONT	69,15	60	49°37'08,3"	2°09'17,1"
DO-05	DOMELIERS	Y	155	LA VALLEE DE COCRIAMONT	69,15	60	49°37'00,3"	2°09'25,8"
DO-06	DOMELIERS	Y	149	LES HAILLIS	69,15	60	49°36'51,4"	2°09'34,0"
Surface de plancher totale des constructions projetées (m^2)					448,5			

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions relatives aux articles 2 et 3 du décret n°77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour application de la loi n°76.663 du 19 juillet 1976, de la n°2010-788 du 12 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classés, de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatifs à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société SEPE LE COQLIAMONT à l'honneur de vous demander l'Autorisation unique de construire et d'exploiter une installation de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent de 6 aérogénérateurs (DO-01, DO-02, DO-03, DO-04, DO-05, DO-06) et 1 poste de livraison sur les communes de FRANCASTEL et DOMELIERS dans le département de L'OISE (60). Ces aérogénérateurs s'intègrent dans un projet comprenant 13 éoliennes et 4 postes de livraison. Ces derniers constituent le point de raccordement entre l'installation de production d'électricité (l'éolienne) au réseau électrique (EDF).

Etant donné l'article R.512-2 et R.512-3, la présente lettre précise les éléments ci-dessous :

a) Identité de l'architecte auteur du projet

L'architecte mandaté pour la réalisation de ce projet, est Monsieur VINCENT RAES, de la société « l'M IN ARCHITECTURE » situé 80 rue du faubourg Saint Denis à Paris.

b) Destination des constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R.123-9 du code de l'urbanisme

Industrie produisant de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent

c) **La surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme**

Cf. Tableau ci-dessus

d) **Lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions, la destination de ces constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme et leur surface de plancher si ces constructions sont destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet**

Le terrain d'assiette ne comporte aucune construction

La société SEPE LE COQLIAMONT vous prie de bien vouloir trouver ici le dossier de demande d'Autorisation complet, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique n°2980 de la nomenclature des ICPE), constitué de la présente demande administrative accompagnée des pièces requises stipulées dans le formulaire d'accompagnement ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre plus haute considération.

SEPE LE COQLIAMONT

Fabien KAYSER - Gérant

SEPE LA GARENNE
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Oise

Schiltigheim, le 07/02/2017

Objet : Demande d'autorisation unique Eolien, 2 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de ROTANGY

Eolienne	Commune	Section cadastrale	Parcelle	Lieu-dit	Surface de plancher des constructions projetées (m^2)	Département	Coordonnées éolienne W.G.S. 84	
							Nord	Est
RO-01	ROTANGY	ZI	6	LE FOSSE GRIS	69,15	60	49°35'06,6"	2°04'07,8"
RO-02	ROTANGY	ZK	29	LES ARBRES JEAN LOUIS	69,15	60	49°35'21,3"	2°04'16,2"
PdL (RO-01)	ROTANGY	ZI	6	LE FOSSE GRIS	33,60	60	49°35'07,9"	2°04'07,9"
Surface de plancher totale des constructions projetées (m^2)					171,90			

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions relatives aux articles 2 et 3 du décret n°77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour application de la loi n°76.663 du 19 juillet 1976, de la n°2010-788 du 12 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classés, de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatifs à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société SEPE LA GARENNE à l'honneur de vous demander l'Autorisation unique de construire et d'exploiter une installation de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent de 2 aérogénérateurs RO-01, RO-02 et 1 poste de livraison sur la commune de ROTANGY dans le département de L'OISE (60). Ces aérogénérateurs s'intègrent dans un projet comprenant 13 éoliennes et 4 postes de livraison. Ces derniers constituent le point de raccordement entre l'installation de production d'électricité (l'éolienne) au réseau électrique (EDF).

Etant donné l'article R.512-2 et R.512-3, la présente lettre précise les éléments ci-dessous :

a) Identité de l'architecte auteur du projet

L'architecte mandaté pour la réalisation de ce projet, est Monsieur VINCENT RAES, de la société « I'M IN ARCHITECTURE » situé 80 rue du faubourg Saint Denis à Paris.

b) Destination des constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R.123-9 du code de l'urbanisme

Industrie produisant de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent

c) La surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme

Cf. Tableau ci-dessus

d) Lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions, la destination de ces constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme et leur surface de plancher si ces constructions sont destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet

Le terrain d'assiette ne comporte aucune construction

La société SEPE LA GARENNE vous prie de bien vouloir trouver ici le dossier de demande d'Autorisation complet, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique n°2980 de la nomenclature des ICPE), constitué de la présente demande administrative accompagnée des pièces requises stipulées dans le formulaire d'accompagnement ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre plus haute considération.

SEPE LA GARENNE

Fabien KAYSER - Gérant

SEPE LES BEAUX VOISINS
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Oise

Schiltigheim, le 07/02/2017

Objet : Demande d'autorisation unique Eolien, 2 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de CORMEILLES

Eolienne	Commune	Section cadastrale	Parcelle	Lieu-dit	Surface de plancher des constructions projetées (m^2)	Département	Coordonnées éolienne W.G.S. 84	
							Nord	Est
CO-01	CORMEILLES	AH	36	LES BEAUX VOISINS	69,15	60	49°37'59,7"	2°12'01,9"
CO-02	CORMEILLES	AH	34	LES BEAUX VOISINS	69,15	60	49°37'51,0"	2°12'07,8"
PdL (CO-02)	CORMEILLES	AH	34	LES BEAUX VOISINS	33,60	60	49°37'59,7"	2°12'01,9"
Surface de plancher totale des constructions projetées (m^2)					171,9			

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions relatives aux articles 2 et 3 du décret n°77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour application de la loi n°76.663 du 19 juillet 1976, de la n°2010-788 du 12 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classés, de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatifs à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société SEPE LES BEAUX VOISINS à l'honneur de vous demander l'Autorisation unique de construire et d'exploiter une installation de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent de 2 aérogénérateurs CO-01, CO-02 et 1 poste de livraison sur la commune de CORMEILLES dans le département de L'OISE (60). Ces aérogénérateurs s'intègrent dans un projet comprenant 13 éoliennes et 4 postes de livraison. Ces derniers constituent le point de raccordement entre l'installation de production d'électricité (l'éolienne) au réseau électrique (EDF).

Etant donné l'article R.512-2 et R.512-3, la présente lettre précise les éléments ci-dessous :

a) Identité de l'architecte auteur du projet

L'architecte mandaté pour la réalisation de ce projet, est Monsieur VINCENT RAES, de la société « I'M IN ARCHITECTURE » situé 80 rue du faubourg Saint Denis à Paris.

b) Destination des constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R.123-9 du code de l'urbanisme

Industrie produisant de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent

c) La surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme

Cf. Tableau ci-dessus

d) Lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions, la destination de ces constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme et leur surface de plancher si ces constructions sont destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet

Le terrain d'assiette ne comporte aucune construction

La société SEPE LES BEAUX VOISINS vous prie de bien vouloir trouver ici le dossier de demande d'Autorisation complet, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique n°2980 de la nomenclature des ICPE), constitué de la présente demande administrative accompagnée des pièces requises stipulées dans le formulaire d'accompagnement ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre plus haute considération.

SEPE LES BEAUX VOISINS

Fabien KAYSER - Gérant

SEPE LES HAILLIS
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Oise

Schiltigheim, le 01/02/2017

Objet : Demande d'autorisation unique Eolien, 3 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de DOMELIERS

Eolienne	Commune	Section cadastrale	Parcelle	Lieu-dit	Surface de plancher des constructions projetées (m^2)	Département	Coordonnées éolienne W.G.S. 84	
							Nord	Est
DO-07	DOMELIERS	Y	223	LE PETIT GRAND CHAMP	45,75	60	49°36'54,2"	2°09'58,0"
DO-08	DOMELIERS	Y	77	LE CHEMIN DU PIEGE	45,75	60	49°36'54,9"	2°10'15,6"
DO-09	DOMELIERS	Y	229	LE CHEMIN VERT	45,75	60	49°37'06,3"	2°10'06,8"
PdL (DO-07)	DOMELIERS	Y	223	LE PETIT GRAND CHAMP	33,60	60	49°36'54,6"	2°09'58,9"
Surface de plancher totale des constructions projetées (m^2)					170,85			

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions relatives aux articles 2 et 3 du décret n°77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour application de la loi n°76.663 du 19 juillet 1976, de la n°2010-788 du 12 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classés, de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatifs à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société SEPE LES HAILLIS à l'honneur de vous demander l'Autorisation unique de construire et d'exploiter une installation de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent de 3 aérogénérateurs DO-07, DO-08, DO-09 et 1 poste de livraison sur la commune de DOMELIERS dans le département de L'OISE (60). Ces aérogénérateurs s'intègrent dans un projet comprenant 13 éoliennes et 4 postes de livraison. Ces derniers constituent le point de raccordement entre l'installation de production d'électricité (l'éolienne) au réseau électrique (EDF).

Etant donné l'article R.512-2 et R.512-3, la présente lettre précise les éléments ci-dessous :

a) Identité de l'architecte auteur du projet

L'architecte mandaté pour la réalisation de ce projet, est Monsieur VINCENT RAES, de la société « I'M IN ARCHITECTURE » situé 80 rue du faubourg Saint Denis à Paris.

b) Destination des constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R.123-9 du code de l'urbanisme

Industrie produisant de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent

c) La surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme

Cf. Tableau ci-dessus

d) **Lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions, la destination de ces constructions par référence aux différentes destinations définies à l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme et leur surface de plancher si ces constructions sont destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet**

Le terrain d'assiette ne comporte aucune construction

La société SEPE LES HAILLIS vous prie de bien vouloir trouver ici le dossier de demande d'Autorisation complet, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique n°2980 de la nomenclature des ICPE), constitué de la présente demande administrative accompagnée des pièces requises stipulées dans le formulaire d'accompagnement ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre plus haute considération.

SEPE LES HAILLIS

Fabien KAYSER - Gérant

[SIGNATURE]

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

5.3 A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale ☐

Démolition partielle ☐

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

6. Engagement du demandeur

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation

Je soussigné(e) auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informée(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A PARIS Le

Signature du demandeur

6 - Engagement du déclarant

Fait le

Nom et signature du déclarant

M.Fabien KAYSER, pour la SEPE « La Garenne »

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

5.3 A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale ☐

Démolition partielle ☐

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

6. Engagement du demandeur

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation

Je soussigné(e) auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informée(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A SCHILTIGHEIM Le

Signature du demandeur

6 - Engagement du déclarant

Fait le

Nom et signature du déclarant

M.Fabien KAYSER, pour la SEPE « Le Coqliamont »

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

5.3 A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale ☐

Démolition partielle ☐

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

6. Engagement du demandeur

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation

Je soussigné(e) auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informée(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A SCHILTIGHEIM Le

Signature du demandeur

6 - Engagement du déclarant

Fait le

Nom et signature du déclarant

M.Fabien KAYSER, pour la SEPE « Les Beaux Voisins »

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

5.3 A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale ☐

Démolition partielle ☐

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

6. Engagement du demandeur

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation

Je soussigné(e) auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informée(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A SCHILTIGHEIM Le

Signature du demandeur

6 - Engagement du déclarant

Fait le

Nom et signature du déclarant

M.Fabien KAYSER, pour la SEPE « Les Haillis»